

SEANCE DU 20 juin 2022 A 19H30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. François BASSET-CHERCOT, M. Adrien BERTON,

Etaient excusés : M. Mathieu MERER, M. Thierry LARCHER, M. Vincent PARAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

• Approbation du conseil municipal du 02/05/2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 2 mai 2022.

• Presbytère : Devis

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé au budget de réhabiliter le presbytère en 2 étapes et que 20 000 € ont été inscrit au budget pour la première tranche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 2 devis pour :

→ La rénovation des assises et appuis de fenêtres :

Entreprise Antoine Stone.....7 536.90 € HT soit 8 290.59 € TTC

→ La Fourniture et pose des menuiseries :

Menuiserie Buton Pose.....12 180.09 € HT soit 12 850 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les devis de l'entreprise Antoine Stone et de la Menuiserie Buton Pose pour un montant total de 19 716.99 € HT soit 21 140.59 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et tout autre document s'y rapportant.

• 14 juillet : organisation

Pour l'organisation du 14 juillet, le conseil municipal rappelle qu'il conviendra de réserver une structure pour les jeux pour enfants, de racheter une quinzaine de lampe pour la retraite aux flambeaux.

Il ajoute que le Marchés gourmand se tiendra à 19h et le feu d'artifices est prévu à 23h.

Il est à noter que l'APE tiendra le stand de pétanques.

• Voirie : Résultat appel d'offre CCTVV

Monsieur le Maire explique qu'en date du 7 juin 2022, la commission appel d'offres de la CCTVV a procédé à l'ouverture des plis concernant les offres groupement de voirie 2022.

Il a été retenu l'entreprise COLAS, pour un montant de 26 363 € HT soit 31 635.60 € TTC pour la commune de Parçay-sur-Vienne pour les travaux de réfection de voirie du carrefour de la « route des fours » jusqu'en bas de « Beauchêne ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre du groupement de commande voirie 2022 pour un montant de 26 363 € HT soit 31 635.60 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• **Délibération pour emprise sur la voie publique**

Monsieur le Maire explique que concernant la mise en place de pots de fleurs afin de créer un rétrécissement de chaussée (et donc de ralentissement de la vitesse) dans le carrefour du bourg, il conviendra de prendre un arrêté pour officialiser la nouvelle condition de circulation et, également, de décaler les pots de façon à pouvoir apposer des panneaux fléchés « sens de circulation ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à créer un rétrécissement de chaussée dans le but de réduire la vitesse dans le bourg
- AUTORISE l'achat et la pose de panneau de circulation
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant

• **Repas de l'Age d'or : Organisation**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Roy, président du comité des fêtes, de demander un devis au traiteur Thierry Doucet ainsi que de s'occuper des vins concernant le repas de l'âge d'or qui aura lieu le dimanche 2 octobre 2022.

Comme chaque année, un colis garni sera à distribuer aux personnes de plus de 75 ans, malades ou alités ce jour-là.

• **Questions diverses**

Carrières

Monsieur le Maire annonce avoir reçu copie du courrier envoyé par la société Lafarge à la Préfecture informant de l'abandon du projet d'extension de carrières aux « granges » en raison du coût des fouilles archéologiques qui représentent près de 3 millions d'Euros.

City stade

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un refus de subvention de la DETR 2022 pour le projet de city stade. Il rappelle que les subventions au titre de l'ANS et du CRST sont accordées.

Le conseil municipal se demande s'il ne serait pas judicieux de commencer les travaux uniquement pour le city stade (sans les jeux, etc...) et de redemander la DETR ultérieurement pour envisager la suite des travaux du projet.

Gens du voyage

Monsieur le Maire annonce que des gens du voyage se sont installés au stade.

Afin d'éviter toutes détériorations des lieux, il propose de leur mettre en place des containers à poubelles. Les portes des sanitaires ne sont pas verrouillées, il conviendra de retrouver un double des clés pour le donner à l'AFB.

Il ajoute que pour l'Assemblée générale de l'AFB du samedi 25 juin, il est convenu qu'ils déplaceront leurs caravanes dans le fond pour laisser la place devant le club house.

Fête des écoles

Madame Têtrault explique que la fête des écoles du RPI Chezelles – Parçay – Theneuil qui devait avoir lieu samedi 18 juin matin à 9h avec uniquement le spectacle en raison de la canicule a finalement été annulé pour cas de covid.

Le report aura lieu ultérieurement, peut-être le vendredi 24 juin 2022. Il restera à définir le lieu.

Assemblée générale du District de foot d'Indre et Loire

Monsieur le Maire annonce que l'assemblée générale du district de foot d'Indre et Loire aura lieu le jeudi 23 juin 2022 à la salle polyvalente.

SIEIL

Madame Nicolas explique que l'ouverture des plis concernant le groupement d'achats d'énergie a eu lieu au SIEIL.

Trois fournisseurs ont été retenus : EDF pour deux lots et Gaz de Bordeaux pour un lot.

Elle ajoute que le prix de l'énergie risque d'augmenter de 2.5 fois de plus qu'en 2021. Elle tentera de demander le tarif réglementé à EDF pour la collectivité (moins de 10 agents).

A cette annonce, le conseil municipal déclare qu'il sera nécessaire de rechercher à faire des économies d'énergie.

Madame Nicolas poursuit que le SIEIL est inscrit dans un programme de rénovation énergétique qui permettrais à la commune (sur inscription) de bénéficier de 50% d'aide sur les audits énergétiques. Le conseil municipal dit qu'il y réfléchira pour les bâtiments communaux pour 2023 éventuellement.

Impayés

Monsieur Basset Chercot et Monsieur Baron annoncent qu'il ne reste plus qu'un seul cas d'impayés de loyer et salue le faite que les administrés honorent leurs dettes.

Pour le cas de l'impayé restant, ils demanderont au SGC si l'échéancier mis en place est bien respecté.

Monsieur Basset Chercot ajoute qu'il a rendez-vous avec Monsieur Viano le 22 juin et qu'il va relancer Monsieur Vrignon du SGC pour recevoir l'état des dettes et des procédures engagées par le SGC.

Commission « Bâtiments – Travaux – Entretien – Etat des lieux »

La commission décide de se réunir le Mardi 28 juin 2022 à 19h30 à la Mairie

Foulées

Monsieur Roy propose au conseil municipal de participer à la réunion des foulées qui aura lieu le lundi 27 juin 2022 à 19h00 au stade afin d'harmoniser l'organisation du 14 juillet 2022.

Il conviendra de préparer et apposer des affiches pour le 14 juillet.

Boulangerie

Le conseil municipal se questionne sur l'avenir des locaux de l'ancienne boulangerie. En effet, Monsieur le Maire explique avoir été informé qu'une étude avait été effectuée il y a quelques années par les anciens boulangers qui concluait que le commerce n'était pas viable. Le conseil municipal propose de redemander une étude à jour et se questionne sur la reprise des compétences par la commune ou bien de charger la CCTVV de trouver un repreneur pour relancer l'activité (possibilité de publier une annonce en collaboration avec le service économie-emploi-insertion de la CCTVV (SOS village, chambre des métiers...)). Le conseil municipal doit se renseigner concernant la possibilité de reprise ou non du matériel.

Bulletin municipal

Madame Têtrault annonce que la reliure du bulletin aura lieu le vendredi 8 juillet à 9h00 et invite tout élu disponible à venir aider.

Festi' val de vienne

Monsieur le Maire rappelle que le festi'val de Vienne aura lieu le samedi 2 juillet 2022 et que la CCTVV recherche des bénévoles pour assurer la sécurité. Les programmes de l'évènement sont disponible à l'entrée et à distribuer aux administrés par les élus.

Salle polyvalente

Monsieur Berton demande si un devis pour la mise en place de la climatisation à la salle polyvalente pourrait être sollicité car les utilisateurs se plaignent de la chaleur dans la salle.

Le conseil municipal accepte et ajoute qu'il faudrait en demander un également pour un vidéoprojecteur et un rideau de scène.

Il ajoute qu'un cache ou une alerte devrait être apposé autour du bouton « chauffage » car il est trop facilement déclanchable et ce pour 24h00.

Le conseil s'est clôturé à 20h30.